



Paysagistes  
Collectivités  
Milieu protégé

Attestation de  
Compétences  
Professionnelles

Niveau 6  
Agent

. Membres inférieurs ou  
supérieurs  
. Dorsolombalgies sévères

ROME : 41113

ERP : A1.01

# Agent des Travaux Paysagers

L'Agent des Travaux Paysagers entretient les espaces paysagers en exécutant les travaux de tonte, taille, nettoyage, plantation. Il participe à la mise en oeuvre d'aménagements simples et à la mise en valeur du paysage.

## La formation

### Domaine général

- Savoirs de base : lecture, écriture, calcul. Enseignement différencié permettant une approche individualisée.

### Domaine professionnel

- La formation est essentiellement fondée sur les **activités pratiques** dans le domaine paysager de l'ERP (20 ha). Elle vise à l'acquisition des gestes techniques, de l'autonomie, et d'un rythme de travail soutenu.
- L'apprentissage alterne **exercices sur le terrain** et **restitution collective, en salle**, des observations et informations nécessaires à la résolution des problèmes rencontrés.
- Connaissance des végétaux d'ornement et des essences forestières.
- Machinisme et règles de sécurité.

## Validation

- **Attestation de Compétences Professionnelles ATP** délivrée par un jury de professionnels et de formateurs

## La profession

L'Agent des Travaux Paysagers participe à tous les **travaux d'entretien du paysage** : tonte des pelouses, taille des haies et des arbustes, désherbage des massifs, découpe des bordures à l'aide d'outils manuels ou motorisés dans le respect des règles de sécurité liées à leur utilisation.

Il participe à la **protection et à la mise en valeur du paysage** dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité liées à l'exercice de son métier : plantations d'arbres, de massifs d'arbustes, de fleurs, de haies, création de zones engazonnées.

Il exerce son activité sous la responsabilité d'un ouvrier qualifié ou d'un chef d'équipe en **entreprise** ou dans la **fonction publique**. Il peut également intégrer le secteur du **travail protégé** dans une structure de type ESAT ou Entreprise Adaptée.

## Secteurs professionnels ciblés

- Entreprises paysagistes
- Collectivités publiques (communes, hôpitaux, offices HLM, administrations diverses, ...)
- ESAT, Entreprises Adaptées

## Conditions de la Formation

### Durée

11 mois dont 9 semaines de stage en entreprise

### Aptitudes requises

- **Intellectuelles** : sens de l'observation ("coup d'oeil"), mémorisation de consignes simples, goût pour le machinisme.
- **Sociales** : acceptation du travail en équipe, disponibilité (horaires variables), mobilité géographique, permis B souhaitable.
- **Physiques** : travail en station debout, courbée ou agenouillée, port de charges moyennes (25 kg maxi), endurance aux intempéries, dextérité manuelle, utilisation d'engins motorisés.

### Niveau d'entrée

La formation A.T.P. est ouverte aux personnes handicapées présentant d'importantes lacunes scolaires, des difficultés d'apprentissage et d'adaptation au milieu ordinaire de travail.

### Contre-indications médicales

- **Handicap important ou absence d'un des membres inférieurs ou supérieurs.**
- **Allergies aux pesticides, aux engrais.**
- **Dorsolombalgies sévères.**
- **Défaut d'endurance physique globale**

## Perspectives

La formation ATP propose un parcours de 11 mois de formation permettant l'acquisition des **compétences de base** des métiers des travaux paysagers. Cette qualification permet d'envisager une intégration en **milieu ordinaire** de travail ou en **milieu protégé**. A l'issue de la 1ère année de formation, et sur proposition de l'équipe pédagogique, la **CDAPH** peut-être sollicitée pour l'octroi d'une année de formation supplémentaire en vue de la préparation du **CAPA Travaux Paysagers**. L'obtention de ce diplôme ouvrant des perspectives d'insertion professionnelle dans les collectivités territoriales notamment, elle atteste d'un niveau de qualification correspondant au poste **d'ouvrier** ( voir la fiche OTP).